



VILLENEUVE-SUR-LOT



FICHE FAMILLE

Nom et adresse Responsable n° 1

Nom et adresse Responsable n° 2

Profession : -----

Profession : -----

Tél. dom : -----

Tél. dom : -----

Tél. port : -----

Tél. port : -----

Tél. professionnel : -----

Tél. professionnel : -----

Employeur : -----

Employeur : -----

Adresse e.mail : -----

Nom du médecin et numéro de téléphone : -----

Dans le cas où les responsables ne peuvent être joints, merci de nous communiquer les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à charge.	Numéro de téléphone

Bénéficiez-vous de l'aide aux vacances de la CAF ? OUI NON

Etes-vous au régime général Sécurité Sociale ? OUI NON

Autre régime (MSA, EDF, SNCF) ? OUI NON

Autorisez-vous votre (vos) enfant(s) à être filmé(s) ou être pris en photo ? OUI NON

Nombre d'enfants à charge ? _____



Inscriptions Activités Jeunesse

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Ecole fréquentée : _____

Accueil
périscolaire Maternel
(2-6 ans)

Quel tarif choisissez-vous ?

Forfait

Occasionnel

Centre de Loisirs

Fontanelles (3-6 ans)

Descartes (6-13 ans)

L'enfant peut-il pratiquer toutes les activités sportives proposées ?

OUI

NON

L'enfant est-il autorisé à fréquenter la piscine ?

OUI

NON

L'enfant peut-il pratiquer toutes les activités nautiques proposées ?

OUI (si oui, fournir le brevet de natation de 50 m)

NON

Ecole Municipale
des sports

Quelles activités choisissez-vous ? (inscrire par ordre de préférence)

6-8 ans

9-10 ans

1 _____

6 _____

2 _____

7 _____

3 _____

8 _____

4 _____

5 _____



Inscription Activité Restauration

Nom et prénom de l'enfant : _____

Ecole fréquentée : _____

Abonnement pour les :

- lundi
- mardi
- jeudi
- vendredi

Occasionnel

(dans une limite de 20 repas pour l'année scolaire)

L'enfant souffre-t-il d'allergies ou d'intolérances alimentaires ?

oui

Préciser et fournir un certificat médical

Si oui, les parents sont informés qu'un protocole d'accueil individualisé sera établi selon l'article 10 du règlement municipal de la restauration scolaire.

non